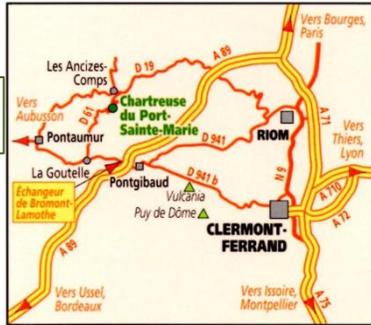


SITUATION DE LA CHARTREUSE

45° 54' 32" Nord
2° 48' 07" Est



Renseignements : Jacqueline Rossignol
36 bis, avenue du Mont Dore, 63110, Beaumont
Tél: 06 83 80 80 66
Email : chartreuse.psm @wanadoo.fr
<http://chartreuse-psm.fr/Chartreuse>

Bulletin d'inscription

Participant : Adulte Enfant

Nom :

Prénom :

Adresse
:

C.P.:.....Ville :

Tél :

Email :

A renvoyer avant le 1 juin 2024

UN CONCOURS, DES EXPOSITIONS

❑ Le concours :

« L'EAU ET LES PIERRES DE LA CHARTREUSE »

❑ Qu'est ce que c'est ?

Ce concours artistique proposé par l'association des Amis de la Chartreuse Port Sainte Marie en partenariat avec l'ORACLE a pour objectif de faire découvrir, de participer à la mise en valeur du site patrimonial, du cadre naturel de la chartreuse Port Sainte Marie et aussi de participer à l'animation culturelle des Combrailles.

Cette année, l'association vous propose de faire découvrir l'eau et les pierres les deux éléments majeurs de l'histoire du site.

Les œuvres sélectionnées par le jury seront exposées sur le site durant la période estivale et, au fil de l'année, dans différents lieux culturels des Combrailles.

❑ Quand et comment participer?

Proposer une création artistique correspondant au thème:

«L'EAU ET LES PIERRES DE LA CHARTREUSE »

Le type de création est libre : peinture, dessin, collage, sculpture, photographie gravure.... Ce concours s'adresse à tous, artistes débutants ou plus avertis, enfants comme adultes.

**Dépôt des créations au plus tard
le 1 juin 2024**



La Chartreuse de Port Sainte Marie

À 3,5kms des Ancizes

Inscription
et dépôt des
œuvres au plus
tard
le 1 juin 2024

CONCOURS ARTISTIQUE



L'EAU ET LES PIERRES DE LA CHARTREUSE

Peinture-Dessin-Sculpture
Photographie-Céramique-
Gravure...



63230 CHAPDES-BEAUFORT



Article 1 : Réaliser une création artistique

Peinture, dessin, collage, photographie, sculpture, gravure..... en accord avec le thème :

« L'EAU ET LES PIERRES DE LA CHARTREUSE »

Article 2 : Les participants

Le concours est ouvert à tous : enfants et adultes.

Article 3 : Présentation des œuvres

Encadrement :

Les œuvres doivent être présentées avec un encadrement correct (minimum cache clous ou baguettes américaines, pinces interdites) ou sur une base stable. Ne seront acceptées que les œuvres munies d'un système d'accrochage efficace et adaptable à différents supports d'accrochage, (piton et cordelette résistante), les fixations métalliques sont interdites.

Identification :

L'œuvre devra être signée.

Le verso de l'œuvre comportera en lettres majuscules les noms/prénoms, le titre ainsi que les coordonnées de l'artiste et éventuellement le prix de vente.

Article 4 : Droit d'inscription

Le montant du droit d'inscription est fixé à **10 euros pour les adultes**. Il est à régler par **chèque libellé à l'ordre de : Les amis de la chartreuse Port Ste Marie** accompagné du bulletin d'inscription au concours.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 1 juin 2024.

Les candidats ne s'étant pas acquittés du droit d'inscription à la participation au concours ne pourront prétendre à exposer une œuvre.

Article 5 : Assurance

L'artiste est entièrement responsable de sa création.

L'association des Amis de la chartreuse décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol, casse, dégâts, incendie ou tout autre détérioration durant le dépôt, le transport, le stockage, le montage, le démontage des œuvres lors de la période de sélection comme des temps d'exposition. L'artiste, s'il le souhaite, peut contracter une assurance personnelle.

Article 6 : Dépôt des œuvres

Les participants doivent impérativement remplir la fiche d'inscription jointe au règlement. les œuvres seront déposées :

Au plus tard le 1 juin 2024 auprès de l'association, une permanence sur le site sera assurée de 14h à 18h.

Article 7 Le jury

Il sera composé des représentants des Amis de la chartreuse, de l'ORACLE et du parrain ou marraine de l'année.

Article 8 : Engagement des artistes

Les participants ne recevront aucune rémunération au titre de leur participation à ce concours

Le participant s'engage si son œuvre est sélectionnée à la rendre disponible jusqu'à fin septembre 2025 pour permettre de la diffuser dans les expositions organisées sur la région des Combrailles.

Il s'engage à la fin de ce délai à venir retirer son œuvre. Aucune œuvre ne sera expédiée au frais de l'organisateur.

Article 9 : Cadre de l'utilisation des œuvres

La participation au concours implique l'autorisation pour l'association des Amis de la chartreuse d'utiliser les images des œuvres dans le cadre de la promotion d'un prochain concours, pour publication, diffusion papier ou sur le site de l'association et les réseaux sociaux .

Article 10 : Il ne peut y avoir de vente dans le cadre des expositions. Les personnes intéressées par une œuvre doivent contacter directement l'artiste.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité

Le non-respect d'une des conditions énumérées ci-dessus entraînera le refus de l'œuvre.